

Communiqué de presse

100 représentants syndicaux français et italiens soutiennent la réalisation du Lyon-Turin
Réunion du CISR « Les Alpes nous unissent – les traversées alpines » à Saint-Jean-de-Maurienne

Le Bourget du Lac, 2 février 2018 – Au cours d'une rencontre sur le thème des traversées alpines aujourd'hui à Saint-Jean-de-Maurienne, Le CISR (Conseil syndical interrégional) Piémont – Vallée d'Aoste – Auvergne Rhône Alpes – Arc Lémanique, a approuvé une motion pour rappeler la priorité du transfert des marchandises de la route vers le rail.

Plus de 100 personnalités, parmi des représentants syndicaux français et italiens, des élus locaux et nationaux des deux pays dont le sénateur Jean-Pierre Vial, et TELT le promoteur de la section transfrontalière du Lyon-Turin étaient présents. Le directeur de TELT Mario Virano, a fait le point sur les travaux et les retombées en termes économiques et d'emplois. Cet ouvrage qui générera 8000 emplois directs et indirects en France et en Italie, impliquera 20 000 entreprises, titulaires et les sous-traitants compris.

TELT renforce les directives pour la sécurité et la santé au travail, elles seront plus encore plus contraignantes sur les chantiers du Lyon-Turin – a déclaré Mario Virano. La société a récemment obtenu quatre certifications de qualité pour ses activités, dont l'OHSAS 18001. La qualité de vie des ouvriers et de l'environnement dans lequel ils travaillent est une priorité : c'est pour cela que nous avons décidé, entre autres, de ne pas utiliser de bases-vie pour la main d'œuvre, mais des logements, déjà disponibles sur le territoire. La réalisation de l'ouvrage est en cours. Hier, le Conseil d'Orientation des Infrastructures a présenté son rapport au gouvernement français, indiquant que le tunnel de base du Lyon-Turin, comme le Grand Paris et le Canal Seine-Nord, n'étaient pas remis en cause dans leur réalisation. Concernant le tunnel de base, il faut travailler sur les accès. Par ailleurs, la maîtrise d'œuvre du tunnel de base côté France a été attribuée hier, pour 90 millions d'euros couvrant 83% du tunnel de base. La procédure pour la passation d'un quatrième contrat de maîtrise d'œuvre, côté Italie, est en cours.

Hier, s'est également tenue la réunion du groupe de travail binational constitué lors du sommet de Lyon de septembre sur le financement et sur le planning de réalisation des accès de l'ouvrage, côté France, mais également sur les conséquences de l'application des lots constructifs sur les contrats de TELT. Les travaux se poursuivent sous la supervision du Coordinateur européen Laurens Jan Brinkhorst.

Nous rapportons les déclarations syndicales :
LIAISONS TRANSALPINES – Les Alpes nous unissent.



Le C.S.I.R. du Piémont, Vallée d'Aoste, Auvergne-Rhône-Alpes et Arc Lémanique réuni à St Jean de Maurienne le vendredi 2 février 2018 à l'occasion du colloque sur la thématique des traversées alpines, rappelle la priorité au transfert du transport des marchandises et des personnes de la route vers le rail.

Le C.S.I.R., en cohérence avec les revendications de la C.E.S. demande aux gouvernements de mettre en œuvre des mesures pour le transfert modal et de contrôler l'application de la législation sociale permettant le respect des normes sociales et de lutter contre le détachement déloyal des salariés.

Pour le transfert modal, le CSIR rappelle son engagement en faveur de la construction d'une nouvelle ligne ferroviaire marchandises et voyageurs entre Turin et Lyon, maillon manquant en Europe pour de véritables liaisons Ouest-Est. Il faut pour cela poursuivre sans tarder les travaux permettant la finalisation de la liaison.

Ce grand projet doit être exemplaire sur le plan de la concertation locale, sur le respect de la démocratie, sur la prise en compte des réalités locales et sur toutes les précautions pour la santé des populations.

Ce projet de très grande ampleur qui occupera au moins 10 00 personnes sur l'ensemble du tracé, devra prendre en compte les aspects sociaux, la sécurité, la santé, les conditions de travail et l'environnement.

Le C.S.I.R.

- demande la mise en place de la procédure « grand chantier » respectant la directive européenne et les législations italienne et française
- réaffirme la nécessité de la mise en place d'un Comité d'hygiène et de sécurité inter-entreprise et transfrontalier
- revendique la prise en compte des obligations sociales dans les appels d'offre et de la limitation de la sous-traitance sur la base des consignes communes minimales de sécurité au travail.

Le C.S.I.R. demande que les partenaires sociaux soient associés en amont à toute la réflexion et durant toute la durée du chantier, cela permettrait de prendre en compte les aspects formation, logement et le respect des contrats de travaux.

TELT, Tunnel Euralpin Lyon Turin, est la société responsable de la réalisation et de la gestion de la section transfrontalière de la nouvelle liaison ferroviaire Lyon –Turin. Elle est détenue à 50% par la France à travers le ministère de l'Economie et des Finances et à 50% par l'Italie à travers Ferrovie dello Stato Italiane (FS)

Service Communication TELT

Lysiane Soubeyrand – Directrice de la Communication et relations extérieures

lysiane.soubeyrand@telt-sas.com

Jonathan Arnould – Responsable Communication

jonathan.arnould@telt-sas.com